



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 mars 2020

## Décisions de politique monétaire

Lors de la réunion qui s'est tenue ce jour, le Conseil des gouverneurs de la BCE a adopté un vaste ensemble de mesures de politique monétaire.

1) Des opérations de refinancement à plus long terme (*longer-term refinancing operations*, LTRO) supplémentaires vont être conduites, temporairement, pour soutenir immédiatement la liquidité du système financier de la zone euro. Bien que le Conseil des gouverneurs ne perçoive pas de signes importants de tensions sur les marchés monétaires ou de déficits de liquidité dans le système bancaire, ces opérations apporteront un soutien effectif en cas de besoin. Elles seront menées à travers une procédure d'appel d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servies, à un taux d'intérêt égal au taux moyen appliqué à la facilité de dépôt. Les LTRO fourniront de la liquidité à des conditions favorables jusqu'à l'opération de refinancement à plus long terme ciblée (TLTRO III), en juin 2020.

2) S'agissant des TLTRO III, des conditions nettement plus favorables seront appliquées à toutes les opérations en cours pendant la période allant de juin 2020 à juin 2021. Ces opérations soutiendront l'octroi de prêts aux ménages et entreprises subissant le plus durement les effets de la propagation du coronavirus, en particulier les petites et moyennes entreprises. Tout au long de cette période, le taux d'intérêt appliqué à ces TLTRO sera inférieur de 25 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème. Pour les contreparties qui maintiendront leur niveau de fourniture de crédits, le taux appliqué à ces opérations sera plus bas, pouvant être jusqu'à 25 points de base inférieur au taux moyen de la facilité de dépôt sur la période se terminant en juin 2021. De plus, le montant total maximum que les contreparties pourront désormais emprunter lors des TLTRO III est porté à 50 % de leur encours de prêts éligibles au 28 février 2019. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs va charger les comités de l'Eurosystème d'étudier des mesures d'assouplissement des garanties visant à faire en sorte que les contreparties puissent continuer à utiliser pleinement le soutien en matière de financement.

3) Une enveloppe temporaire de 120 milliards d'euros sera consacrée à des achats nets d'actifs supplémentaires d'ici la fin de l'année pour assurer une forte contribution des programmes d'achats de titres du secteur privé. Avec le programme d'achats d'actifs (*asset purchase programme*, APP) déjà en place, cette mesure confortera des conditions de financement favorables pour l'économie réelle dans une période d'incertitudes élevées.

Le Conseil des gouverneurs continue de prévoir d'avoir recours aux achats nets d'actifs aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs et d'y mettre fin peu avant de commencer à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE.

4) Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,00 %, 0,25 % et -0,50 %. Le Conseil des gouverneurs prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas jusqu'à ce qu'il ait constaté que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente.

5) Les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance achetés dans le cadre de l'APP se poursuivront pendant une période prolongée après la date à laquelle le Conseil des gouverneurs commencera à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

De plus amples détails sur les conditions précises des nouvelles opérations seront publiés dans des communiqués de presse spécifiques à 15h30 (heure d'Europe centrale).

La présidente de la BCE commentera ces décisions lors d'une conférence de presse qui débutera aujourd'hui à 14 h 30 (heure d'Europe centrale).

*Veillez consulter la version anglaise pour les termes exacts approuvés par le Conseil des gouverneurs.*